

# KIT MÉDIA 2011



6 numéros par an

1 000 abonnés payants

2 000 exemplaires de tirage en moyenne


6 000 lecteurs utiles



La référence des professionnels des traitements thermiques, de l'ingénierie des surfaces & des matériaux métalliques



Editée en partenariat avec l'A3TS (Association de traitement thermique et de traitement de surface), la revue Traitements & Matériaux est une référence en matière d'information technique de très haut niveau. Dédié à l'ingénierie des matériaux, incluant la connaissance des matériaux (avec ou sans traitement), leurs caractérisations, leurs procédés de mise en œuvre et de traitements, ce magazine apporte aux prestataires de services, aux ateliers intégrés dans l'industrie, aux fournisseurs de produits et aux aciéristes, toute l'information utile dont ils ont besoin pour conforter leurs innovations.

<p>→ <b>POURQUOI CHOISIR LA REVUE TRAITEMENTS &amp; MATÉRIAUX POUR VOTRE COMMUNICATION ?</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Fidélité de nos lecteurs</b> <b>60%</b> des abonnés le sont depuis plus de 5 ans.</li> <li>● <b>91%</b> de nos abonnés archivent systématiquement la revue.</li> <li>● Des dossiers écrits en collaboration avec des professionnels impliqués.</li> <li>● Relation étroite avec l'A3TS.</li> </ul>	<p>→ <b>CHIFFRES CLÉS</b></p> <p><b>6 numéros par an</b></p> <p><b>1000 abonnements payés</b></p> <p><b>Un tirage de 2000 exemplaires en moyenne</b></p> <p><b>Un lectorat utile de 6000 professionnels</b></p>   <p><small>Association pour la promotion de la presse professionnelle</small></p>	<p>→ <b>PROFIL DU LECTORAT</b></p> <p>Des secteurs d'activité diversifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● L'automobile et ses équipementiers</li> <li>● L'aéronautique</li> <li>● L'aérospatial et ses sous-traitants</li> <li>● Le ferroviaire</li> <li>● Les équipements industriels</li> <li>● Les chantiers navals</li> <li>● L'armement</li> <li>● Le médical</li> <li>● Les industries de transformations des matériaux</li> </ul>	<p><b>Fonction</b></p>  <ul style="list-style-type: none"> <li>● Direction générale</li> <li>● Direction industrielle et technique</li> <li>● Directions des achats</li> <li>● Responsables méthodes</li> <li>● Responsables R&amp;D</li> <li>● Techniciens d'ateliers et de laboratoires</li> <li>● Bureaux d'études</li> <li>● Enseignants techniques &amp; professionnels</li> <li>● Centre de documentation</li> </ul>
---	--	---	---

## Planning rédactionnel

→ sous réserve de modifications

NUMÉROS	DOSSIER	RÉGION	TECHNIQUE	MANIFESTATION
<b>N°408</b> Janvier/février	Trempe		Innovations (sol-gel, liquide ionique...)	Avant-première Industrie 2011
<b>N°409</b> Mars/avril	Fours & équipements		Contrôle & mesure	Avant-première Journées Titane + Mesurexpo
<b>N°410</b> Mai/juin	Matériaux & process	Île-de-France	Environnement & sécurité	Avant-première Salon SVTM 2011 + Thermoprocess
<b>N°411</b> Août/septembre	Contrôle & mesure		Induction	Avant-première Midest + Fatigue design
<b>N°412</b> Octobre/novembre	Équipements complémentaires	Ouest	Vide (pompes)	Compte-rendu SVTM 2011 + Avant-première Pollutec Paris
<b>N°413</b> Décembre	Préparation de surface	Nord-est	Modélisation	Compte rendu Midest
<b>Annuaire A3TS 2011</b>				
<b>Guide Traitements &amp; Matériaux 2011-2012</b>				

### Contact rédaction

**Béatrice BECHERINI**  
Rédactrice en chef  
Tél. : 01 53 26 48 07  
E-mail : b-becherini@pyc.fr

### Contact abonnements

**Michèle MALVY**  
Tél. : 01 53 26 48 06  
E-mail : m-malvy@pyc.fr

### PARTENARIAT ASSOCIATION

A3TS

### PARTENARIATS SALONS

CONGRÈS DE L'A3TS  
SALON SVTM  
INDUSTRIE  
MESUREXPO  
MIDEST  
ANALYSE INDUSTRIELLE  
MICRONORA  
POLLUTEC  
THERMOPROCESS  
MATÉRIAUX

## Tarifs publicitaires (en € HT)

### Contacts publicité

**Jean-François LE CLOIREC**  
Responsable commercial  
Tél. : 01 53 26 48 03  
Portable : 06 07 76 47 76  
E-mail : jf-lecloirec@pyc.fr

**Régis LEGRAND**  
Chef de publicité  
Tél. : 01 53 26 88 86  
Portable : 06 68 10 30 56  
E-mail : r-legrand@pyc.fr

**Frédéric ESCOFFIER**  
Directeur commercial  
Tél. : 01 53 26 47 96  
E-mail : f-escoffier@pyc.fr

### REMISES VOLUME

2 parutions	- 6 %
3 parutions	- 10 %
4 parutions	- 12 %
5 parutions	- 15 %
6 parutions et +	- 20 %

### REMISE MANDATAIRE

- 15 % sur présentation  
d'une attestation de mandat

FORMAT	NOIR & BLANC	QUADRI
Page Recto	1 160	2 400
Page Verso	1 040	2 150
1/2 Page Recto H ou L	730	1 495
1/2 Page Verso H ou L	660	1 335
1/4 Page Recto H	440	775
1/4 Page Verso H	395	695
1/4 Page Recto L	510	950
1/4 Page Verso L	460	850
Couverture 1		3 750
Couverture 2		2 830
Couverture 3		2 475
Couverture 4		2 975

**ANNONCEURS HORS CAPTIF** + 30 % du tarif HT indiqué ci-dessus

**PUBLIREPORTAGE** 2 150 €/page + Frais si réalisation par nos soins

**ENCARTS droit d'asile hors frais de manipulation**  
Simple 2 200 €. 4 pages 3 280 €.

**SUPPLÉMENT EMPLACEMENT DE RIGUEUR**  
Supplément numéro spécial + 15 %

## Packs « Media clic » **Nouveauté 2011**

**3 supports de communication pour valoriser votre image sur un an !**

- La revue Traitements & Matériaux
- Le guide du traitement thermique et du traitement de surface
- Le site [www.traitementsetmatériaux.fr](http://www.traitementsetmatériaux.fr)



### OFFRE 1

1 quart de page dans Traitements & Matériaux  
+ 1 fiche dans le guide du traitement thermique et traitement de surface  
+ 1 référencement Valeur+

**2 490 € HT** au lieu de 3 655 € HT



### OFFRE 2

1 demi-page dans Traitements & Matériaux  
+ 1 pub ou 1 fiche dans le guide du traitement thermique et traitement de surface  
+ 1 référencement Valeur+

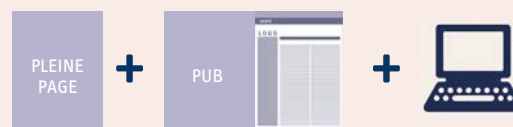
**2 990 € HT** au lieu de 4 375 € HT



### OFFRE 3

1 page ou 2 demi-pages dans Traitements & Matériaux  
+ 1 double page pub/fiche dans le guide du traitement thermique et traitement de surface  
+ 1 référencement Premium

**3 990 € HT** au lieu de 6 880 € HT

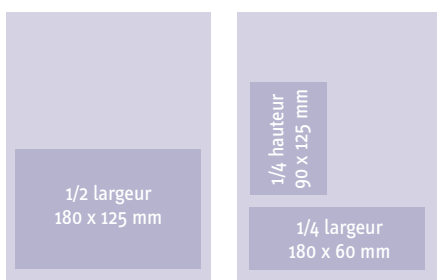


**LE RÉFÉRENCEMENT VALEUR+** : fiche fournisseur détaillée + 5 fiches produits & services + photos + liens vers votre site + mise en relation *via* e-mail.

**LE RÉFÉRENCEMENT PREMIUM** : les avantages du référencement Valeur+ avec **1 documentation technique par fiche** + **2 focus produits newsletter** + **affichage premium**.

*Pour toute souscription d'une offre packagée, 30 % du montant total de l'ordre sera facturé à la commande. Le solde sera ensuite divisé par le nombre d'insertion(s) publicitaire(s) et le montant ainsi obtenu facturé à chaque parution pour règlement à réception de la facture.*

## Formats des annonces



### Contact technique

**Nathalie KURAS**  
TÉL : 01 53 26 88 78  
E-mail : n-kuras@pyc.fr

### RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Format de la revue 210 x 297 mm

- Pour les annonces au format plein papier, prévoir 5 mm de marge extérieure pour la coupe.
- Joindre impérativement une épreuve couleur de contrôle.

→ **Éléments à fournir : pdf à 300 dpi ou Cd-Rom** (Macintosh ou PC) avec dossier images (photos en 300 dpi et logos Photoshop ou Illustrator)  
+ polices utilisées  
+ document Xpress.

**Remise des ordres 45 jours avant parution.**  
**Remise des éléments 30 jours avant parution.**

Frais de mise en page à partir de 290 €  
Correction sur annonce 50 €

## Conditions générales de vente Publications du Groupe Pyc Édition

1. Toute souscription d'un ordre de publicité implique l'acceptation de nos conditions générales de vente et de règlement ci-après.

2. Si L'ANNONCEUR entend passer par une agence de publicité, nommée le mandataire, ce dernier doit avoir reçu un mandat écrit de L'ANNONCEUR et produire, à L'ÉDITEUR, en original, un exemplaire dudit mandat, soit une attestation dudit mandat. Dans ce cas, L'ANNONCEUR peut bénéficier de la remise professionnelle de 15 %. Il demeurera, néanmoins, responsable du règlement à l'égard de L'ÉDITEUR, même si l'agence mandataire assure le relais financier.

3. L'ANNONCEUR dégage L'ÉDITEUR des responsabilités civiles qu'il pourrait encourir du fait des annonces publicitaires qu'il a fait paraître sur ordre, l'indemniser de tous les préjudices qu'il subirait et le garantira contre toute action des tiers à l'égard de ces insertions.

4. L'ÉDITEUR est libre de refuser, conformément aux usages de presse, l'insertion d'une annonce sans qu'il soit nécessaire, pour lui, de justifier son refus.

5. Les dates de parution de la revue ne sont communiquées par L'ÉDITEUR qu'à titre indicatif.

6. Le délai d'annulation de l'ordre par L'ANNONCEUR est de 6 semaines avant parution et 12 semaines pour un emplacement de rigueur ou de couverture. Les frais d'annulation correspondant à 20 % du montant de l'ordre seront facturés. En cas d'annulation hors délai, la facturation sera de 80 % du montant de l'ordre.

7. Toute modification de l'importance d'un ordre entraîne, s'il y a lieu, l'application d'un rappel de prix, en plus ou moins, basé sur le tarif.

8. Contraintes techniques : toute annonce doit être adressée à L'ÉDITEUR sur support numérique accompagnée de son épreuve couleur. Les travaux supplémentaires pour des éléments existants qui feront l'objet de modifications seront facturés.

En cas de non-respect par L'ANNONCEUR et/ou son représentant des dates de remise des éléments techniques sur support numérique et d'une épreuve couleur dans les délais communiqués par L'ÉDITEUR quatre jours préalablement à la date de l'envoi chez l'imprimeur de chaque revue concernée, les éléments de l'annonce précédente de L'ANNONCEUR seront réutilisés.

Dans le cas où ces derniers ne seraient pas en possession de L'ÉDITEUR ou dans le cas où l'annonceur effectuerait sa première parution chez L'ÉDITEUR, le non-respect des dates de remise des éléments techniques sur support numérique et d'une épreuve couleur entraînera la parution d'un espace publicitaire blanc, en lieu et place de l'emplacement réservé par l'annonceur dans la et/ou les revues concernées, avec la mention "emplacement réservé par la société X", X étant le nom de l'annonceur. Dans ces cas, L'ÉDITEUR facturera à L'ANNONCEUR 100 % du montant de l'espace publicitaire blanc dans la et/ou les revues concernées. Tout support numérique ou document remis par L'ANNONCEUR à L'ÉDITEUR doit être réclamé, par celui-ci, 6 mois au plus tard après la dernière parution.

Passé ce délai, aucune responsabilité ne pourra être assumée par L'ÉDITEUR du fait de la destruction ou de la perte de supports numériques ou de documents.

9. La facturation sera effectuée au nom de L'ANNONCEUR. Elle lui sera adressée avec copie au mandataire. Elle peut être, sur demande expresse, adressée au mandataire. Dans ce cas, copie sera envoyée à L'ANNONCEUR. L'ANNONCEUR est, dans tous les cas, responsable du paiement de l'ordre de publicité au comptant dès parution.

10. En cas de retard de paiement, l'insertion des ordres pourra être suspendue et des pénalités seront facturées. Conformément à l'article L 441-6 du code de commerce, ces pénalités de retard sont dues à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement qui figure sur la facture. Le taux d'intérêt de ces pénalités de retard est de 25 % annuel.

11. Litiges : toute réclamation doit, sous peine de déchéance, être effectuée dans les 15 jours suivant la réception de la facture et du justificatif.

12. En cas de réclamation fondée, la responsabilité de L'ÉDITEUR est limitée à la valeur d'une insertion équivalente à paraître dans les meilleurs délais, au choix de L'ÉDITEUR.

13. Taxes : les prix indiqués aux tarifs s'entendent hors TVA. Toutes taxes nouvelles sur la publicité seraient à la charge de L'ANNONCEUR.

14. Contentieux : le tribunal de commerce de Paris sera seul compétent pour trancher les litiges susceptibles de survenir entre L'ÉDITEUR et/ou tout MANDATAIRE et ses ANNONCEURS.